

**MÉMOIRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL EXÉCUTIF
SÉANCE DU 7 MARS 2001
TENUE À 16 H 00
À MONTRÉAL
SOUS LA PRÉSIDENTE DU
PREMIER MINISTRE
MONSIEUR LUCIEN BOUCHARD**

Membres du Conseil exécutif présents :

Baril, Gilles	Ministre délégué à la Santé, aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse Ministre responsable du Loisir, du Sport et du Plein Air
Bégin, Paul	Ministre de l'Environnement Ministre du Revenu Ministre responsable de la région de la Capitale nationale
Bouchard, Lucien	Premier ministre Président du Comité des priorités
Chevrette, Guy	Ministre des Transports Ministre délégué aux Affaires autochtones Ministre responsable de la Faune et des Parcs Ministre responsable de la Réforme électorale Président du Comité de législation Ministre responsable de la région de Lanaudière Ministre responsable de la région du Nord-du-Québec
Landry, Bernard	Vice-premier ministre Ministre d'État à l'Économie et aux Finances Ministre de l'Industrie et du Commerce Ministre des Finances Président du Comité ministériel de l'emploi et du développement économique Ministre responsable de la région de l'Estrie
Léger, Nicole	Ministre déléguée à la Famille et à l'Enfance

AUTORISATION À LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES D'ACQUÉRIR UNE PARTICIPATION DANS LE CAPITAL-ACTIONS DE 9090-6397 QUÉBEC INC. (RÉF. : 2001-1207)

Le ministre des Ressources naturelles propose un décret concernant l'autorisation à la Société de développement de la Baie James d'acquérir une participation de 28 % dans le capital-actions votant pour un montant maximal de 7 M\$ dans 9090-6397 Québec inc.

Décision numéro : 2001-0033

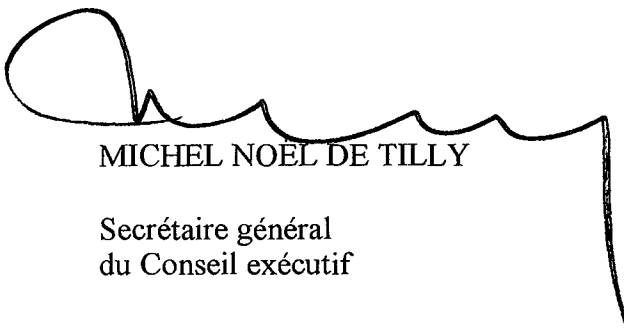
Le Conseil des ministres décide :

1- d'adopter le décret proposé par le ministre des Ressources naturelles concernant l'autorisation à la Société de développement de la Baie James d'acquérir une participation de 28 % dans le capital-actions votant pour un montant maximal de 7 M\$ dans 9090-6397 Québec inc.;

2- de confier au ministre des Finances le soin :

- A. de s'assurer de la signature d'une entente entre les quatre partenaires prévoyant que, d'ici un délai de trois mois, la participation sous forme d'actions ordinaires de SOQUEM et de la Société de développement de la Baie James dans 9090-6397 Québec inc. sera inférieure à 50 %,
- B. de faire rapport au Conseil du trésor, d'ici le 31 juillet 2001, sur les résultats de la restructuration de la participation gouvernementale à ce projet.

LEVÉE DE LA SÉANCE À 16 H 30



MICHEL NOËL DE TILLY

Secrétaire général
du Conseil exécutif